



PEPINIERES - 2011/09 - 28/04/2011



**Avertissement concernant
le Phyllobe oblong,
*Phyllobius oblongus***

Les observations réalisées le 26 avril 2011 dans les pépinières de Lesdain font état de la **présence du charançon *Phyllobius oblongus***.

Description

L'insecte adulte a le corps, les pattes et les antennes de couleur brun clair à brun foncé, mais la tête et le thorax sont nettement plus foncés, le plus souvent noirs ou brun foncé.



Biologie

Ce charançon est actif uniquement au printemps, d'avril à mai.

Dégâts

Il « broute » les parties végétales comme les tiges, les bourgeons, les fleurs, les feuilles ou même les jeunes fruits.

Il pose souvent des problèmes en pépinières ornementales, où ce sont les **GREFFONS et les jeunes POUSSES qui sont endommagés.**

Plantes-hôtes

Cet insecte attaque les Rosacées ligneuses telles que ***Crataegus, Malus, Prunus, Pyrus, Sorbus***, mais aussi toute une série d'essences feuillues : *Acer, Aesculus, Alnus, Betula, Corylus, Fagus, Fraxinus, Populus, Quercus, Salix, Tilia, Ulmus*.

Lutte

Sur les plants à risque (jeunes et greffés) et dans les zones où des problèmes sont constatés régulièrement (souvent près des zones boisées), **un traitement peut être réalisé dès maintenant.**

Il faut choisir dans la liste ci-dessous un produit parmi l'ensemble des matières actives autorisées pour la lutte contre les charançons en cultures ornementales (source www.phytoweb.fgov.be, 28.04.2011). Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « Orange »

cyperméthrine : CYTOX

0,015 l/100 l d'eau en mélange avec un mouillant ; au moins 1000 l d'eau/ha ; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 75%

INSECTICIDE 10 ME

150 ml/100 l d'eau en mélange avec un mouillant, au moins 1000 l/ha ; zone tampon de 20 avec technique réduisant la dérive de 75%

Code « Rouge »

thiacloprid : CALYPSO

25 ml/100 l d'eau; maximum 2 applications/saison ; zone tampon de 20 m avec technique classique

deltaméthrine : DECIS EC 2,5, PATRIOT, SPLENDID

0,02-0,03 l/100 l d'eau en mélange avec un mouillant ; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50% ; dès apparition des premiers insectes

lambda-cyhalothrine : KARATE ZEON, NINJA

10 ml/100 l ; 1 à 3 applications/an, max 3 applications/an ; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : <http://www.cra.wallonie.be> (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux, le 28 avril 2011

C. Fassotte, M. Tomme¹ & F. Faux, S. Galland²

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Sciences du Vivant, Unité Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).

2. **Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW)**, chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).